

Une réglementation intelligente de la profession de géomètre-expert

Jean-Yves Pirlot (Belgium)

SUMMARY

Vers une réglementation intelligente

Dans leur article, les auteurs mettent en évidence l'importance de données de référence officielles. Ils insistent sur le rôle de l'état, lorsque des garanties doivent être fournies aux citoyens. Ils développent les possibilités de collaboration entre les secteurs publics et privés afin d'atteindre le niveau de confiance nécessaire. L'un des modèles intéressants est celui des géomètres-experts privés, officiers publics. Le cadre légal sur lequel ce modèle s'appuie sera expliqué, ainsi que la position exprimée récemment par le CLGE via le Code des Qualifications professionnelles pour les Géomètres-Experts chargé de délimitation foncière. La tendance européenne en faveur d'une déréglementation sera ensuite discutée. Le test de proportionnalité qui est actuellement introduit dans le système légal de l'Union européenne offre des possibilités aux états membres d'échanger les bonnes pratiques dans cette optique. Les Agences nationales cartographiques et cadastrales, les associations professionnelles et le monde académique devraient saisir l'opportunité pour développer une image commune de ce que le géomètre-expert européen devrait devenir. Les auteurs se prononcent en faveur d'une régulation intelligente en lieu et place d'une dérégulation aveugle.

Jean-Yves Pirlot (BE), Maurice Barbieri (CH), Vladimir Krupa (HR)